

Avis du Comité économique et social européen sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1343/2011 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée)

[COM(2014) 457 final — 2014/0213 COD]

(2015/C 012/19)

Le 17 juillet 2014 et le 31 juillet 2014, respectivement, le Parlement européen et le Conseil ont décidé, conformément à l'article 43, paragraphe 2, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, de consulter le Comité économique et social européen sur la:

«*Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1343/2011 du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant certaines dispositions relatives à la pêche dans la zone couverte par l'accord de la CGPM (Commission générale des pêches pour la Méditerranée)*»

COM(2014) 457 final — 2014/0213 COD.

Ayant estimé que le contenu de la proposition est satisfaisant et n'appelle aucun commentaire de sa part, le Comité, lors de sa 502^e session plénière des 15 et 16 octobre 2014 (séance du 15 octobre 2014), a décidé, par 172 voix pour et 4 abstentions, de rendre un avis favorable au texte proposé.

Bruxelles, le 15 octobre 2014.

Le Président
du Comité économique et social européen
Henri MALOSSE
